



M.A.C. - HABILITATION BO/HO/HOV (EXÉCUTANT) - 1 JOUR -



Public : Toute personne devant assurer des tâches d'ordre non électrique, comme des travaux de type peinture, menuiserie, maçonnerie, etc...

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale BO/HO/HOV (Exécutant)

Durée : 7h00 présentiel - 1 journée

Lieu de réalisation : Intra - Dans votre établissement

Nombre de participants : 04 à 10 participants maximum



Activité du travailleur :

Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électricien). Exemples de professions : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible, etc. mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie...

Objectif

Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens à proximité de pièces nues sous tension.

Déroulé

Module 1 - tronc commun / Recyclage, retour d'expérience -

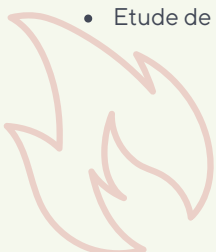
- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles.
- Pratiques professionnelles.
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation.
- Evaluation du risque électrique.

Module 2 - Recyclage / thèmes spécifiques"

- Habilitation indice O : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention ...
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main ...) : risques et mise en oeuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances avec appui audiovisuel.
- Mise en pratique des connaissances théoriques acquises.
- Exposés / Débats.
- Etude de cas.



➤ Moyens techniques

- PC et vidéoprojecteur avec ressources multimédia.
- Matériel pour mise en situation (maquettes pédagogiques de simulation).

➤ Modalité d'évaluation

- Assiduité et participation active à la formation.
- Evaluation continue des acquis à partir d'un questionnaire (QCM) et de mises en situation de travail ou d'intervention.
- La satisfaction des participant(e)s est évaluée à l'aide d'un questionnaire.
- Un avis après formation sera délivré à l'issue de l'évaluation des savoirs et savoirs-faire.
- L'habilitation est formalisé par un titre d'habilitation qui sera pré-rédigé et envoyé à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique (validité recommandée selon NFC 18-510 : 3 ans)

➤ Accès P.M.R.

L'accessibilité dépendra des capacités d'accueil de l'établissement organisant la formation. (nous consulter)

➤ Intervenants

Les intervenants sont des formateurs diplômés et habilités dans la prévention du risque électrique et justifiant d'une expérience confirmé dans le domaine concerné. Tous les formateurs sont certifiés et à jour de leurs formations.

